

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 8 mars 2023
(Convocation du 3 mars 2023)

Présents : MAURICE Jean-Pierre, GILLET Michel, MAURIN Florent, DUPLESSIS Jacques, ABITBOL Hector, PAILLART Julien, DUMONTOY Marjorie, LEGER Cyrille

Absents : CHOCAT PAYET Laetitia (pouvoir à LEGER Cyrille), TRAMARD Camille (pouvoir à Jean-Pierre MAURICE)

Secrétaire de séance : LEGER Cyrille

La séance est ouverte à 18 heures 30.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 31 janvier 2023.

Le compte rendu de la séance du 31 janvier 2023 est lu et approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2) Élaboration d'un schéma directeur d'alimentation d'eau potable (SDAEP).

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil que suite à l'ouverture des offres pour l'étude du schéma directeur d'alimentation d'eau potable, le travail d'analyse est en cours par le SYDRO 71. La commission d'appel d'offres pour le choix des offres sur les différents lots a eu lieu le 16 février 2023. Les questions techniques sur les offres remises ont été posées aux entreprises en amont.

Il ressort de la commission que 4 lots sont concernés. Les lots 1 et 2 seraient engagés sur l'année 2023.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des présents et représentés**, l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation d'eau potable.

3) Commande d'une étude préalable de travaux sur la Chapelle Saint Laurent.

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil qu'il convient d'effectuer des travaux de restauration de la Chapelle Saint Laurent de Collonges. Ces travaux de restauration doivent être précédés par une étude préalable représentant un coût de 4200 € TTC.

Afin de pouvoir mener à bien les travaux de restauration, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à cette étude.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des présents et représentés :**

- **ACCEPTE** le lancement de l'étude préalable à la restauration de la Chapelle Saint Laurent de Collonges.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Arrivée de Mr Florent MAURIN à 19h10

4) Renouvellement du matériel de photocopies de la commune.

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil que le matériel de photocopies de la commune est en location auprès d'un prestataire. Le coût actuel est de 452 € par trimestre et comprend la location du matériel ainsi qu'un quota de copies et un contrat de maintenance.

Un rendez-vous a été fait en mairie avec le commercial Mr Mathieu DOS SANTOS de la société SIGEC, concurrent de notre prestataire actuel. Il nous est proposé une solution alliant la location d'un copieur équivalent ainsi que d'un écran interactif pour 487 € par trimestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **ACCEPTE** le changement de prestataire de location du photocopieur.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5) Point sur les postes budgétaires de fonctionnement 2022.

Le Maire propose à l'ensemble du Conseil d'établir un bilan des postes budgétaires de l'année 2022. Dans un second temps, la commission finances se réunira le mercredi 29 mars dans l'optique de la préparation budgétaire 2023.

6) Lancement du programme « point propre » : 2^{ème} phase sur 2023

Le Maire expose aux membres du Conseil le projet de finalisation des 3 points propres de : La Chaume, Chevagny et Sous-Lourdon.

Le Conseil convient à l'unanimité de finaliser ces travaux sur l'année 2023.

7) Chèque arbre 71.

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil ce nouveau dispositif départemental de soutien à la plantation d'arbres et d'arbustes s'adressant aux communes de Saône-et-Loire.

Le chèque arbre 71 est une subvention attribuée selon des tranches de financement, avec un minimum de 15 plants.

Le dépôt de la demande doit se faire au plus tard le 30 avril 2023.

Le Maire propose donc que des devis soient demandés afin de pouvoir déposer une demande.

8) Projet photovoltaïque.

Le Maire expose qu'il convient d'ajourner ce point à une date ultérieure, par manque d'informations à ce jour.

9) Questions diverses.

- Le conseil d'école s'est tenu lundi 6 mars. Des demandes de parents ont été soulevées concernant le rythme à 4 jours ainsi que les conditions de transport scolaire. Une plaquette de présentation de l'école sera créée à l'intention des nouveaux arrivants.
- Broyage : l'opération broyage est prolongée jusqu'au 20 mars, date prévue du broyage sur place.

Séance levée à 21h30

